

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DELIBERATION N° 20_143

L'an deux mille dix-vingt, le seize juillet à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence de Cédric VIAL.

**OBJET : DESIGNATION DES
MEMBRES DE LA COMMISSION
D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Date de la convocation : mardi 7 juillet 2020

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p>En exercice : 36 Présents : 36 Votants : 36</p> <p>Résultat du vote :</p> <p>Pour : 36 Contre : 0 Abstention : 0</p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Pierre BAFFERT, Birgitta RENAUDIN, Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Cédric VIAL, Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD (Les Echelles) ; Williams DUFOUR, Marie José SEGUIN, Bruno GUIOL (Miribel les Echelles) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe la Grotte) ; Denis DEBELLE, Eric L'HERITIER (Saint Christophe sur Guiers) ; Christiane BROTO SIMON (Saint Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint Jean de Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON, (Saint Joseph de Rivière) ; Jean-Claude SARTER, Céline BOURSIER, Nathalie HENNER, Bertrand PICHON-MARTIN, Véronique MOREL, Jean-Paul SIRAND-PUGNET, Matthias LAVOLÉ, Christian ALLEGRET, (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Cécile LASIO (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint Pierre de Genebroz) ; Pascal SERVAIS (Saint- Pierre d'Entremont 38) ; Wilfried TISSOT (Saint-Pierre d'Entremont 73) ; Denis BLANQUET, Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : aucun</p>
--	--

VU le code de la commande publique ;

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 ;

CONSIDÉRANT qu'il convient de désigner les membres titulaires de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

CONSIDÉRANT que la commission est présidée par le Président de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse et que le conseil communautaire doit élire cinq membres titulaires et suppléants en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste ;

CONSIDÉRANT que l'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir.

Le Président appelle les candidats à se faire connaître.

Le Président invite les délégués à passer au vote à main levée.

Le conseil communautaire, après être passé au vote à main levée, à l'UNANIMITÉ.

- **DÉCIDE** de créer une commission pour les délégations de service public à titre permanent, pour la durée du mandat.
- **PROCLAME** le Président et les conseillers communautaires suivants élus membres de la commission d'appel d'offre :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Murielle GIRAUD	Christiane BROTO SIMON
Roger JOURNET	Pierre FAYARD
Hervé BUTTARD	Denis BLANQUET
Bruno GUIOL	Wilfried TISSOT
Jean Claude SARTER	Williams DUFOUR

Envoyé en préfecture le 21/07/2020

Reçu en préfecture le 21/07/2020

Affiché le 21/07/2020

SLOW

ID : 038-200040111-20200720-20_143-DE

Le Président,

- CERTIFIÉ sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 20 juillet 2020,

Le Président,

Cédric VIAL

